Charte des droits des enfants protégés à l'aide sociale à l'enfance

Mineur protégé, je bénéficie d'une mesure de protection afin de me préserver d'une situation que les adultes ont évalué comme étant dangereuse. Pour autant, cette protection dont je bénéficie doit m'assurer d'avoir une enfance et une adolescence comme tous les autres enfants et que mes droits et mes besoins soient respectés et accompagnés

1. J'ai le droit d'être un enfant ou un adolescent comme un autre

J'AI LE DROIT:

D'être considéré et respecté

D'avoir des rêves et d'être encouragé

Que les adultes s'assurent que je puisse bénéficier de relations sur lesquelles je peux compter pour quelqu'un et compter sur quelqu'un

D'être accompagné pour être en capacité d'exprimer mes émotions, j'ai le droit que les adultes favorisent mon accès à des lieux qui me permettent de les exprimer, ces lieux doivent me correspondre

D'être en colère, les adultes doivent m'apporter de l'aide lorsque je le suis

De pouvoir me sentir en sécurité et de dormir sereinement

De pouvoir me vêtir correctement et d'avoir suffisamment d'habits, j'ai besoin que mes vêtements correspondent à mon identité

De pouvoir être pardonné lorsqu'il m'arrive de faire des bêtises

2. J'ai le droit que l'on prenne soin de moi et de prendre soin de moi

J'AI LE DROIT:

D'être accompagné pour prendre soin de mon corps en allant chez le médecin même lorsque je n'ai pas de problèmes de santé ; en faisant avec eux, j'ai besoin que les adultes s'assurent que je grandisse correctement

De pouvoir recourir régulièrement à des professionnels qui peuvent prendre soin de moi, de mon image, tels que le coiffeur, l'esthéticienne, et les professionnels du bien-être

D'être inscrit dans une activité culturelle, sportive ou de loisirs que je choisis

De bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée, j'ai besoin que les adultes m'apprennent à cuisiner

3. J'ai le droit d'être écouté et de donner mon avis

J'AI LE DROIT:

De choisir un adulte « préférant »

D'entretenir des relations avec ma famille, mon avis est important ; j'ai le droit d'exprimer mon refus de rencontrer un membre de ma famille

D'être consulté dans toutes les décisions qui me concernent en particulier concernant ma scolarité, j'ai le droit de pouvoir exprimer mon avis qui doit être inscrit dans tous les documents administratifs selon le support d'expression que je choisis

Si je le souhaite, d'être systématiquement entendu par le juge des enfants

D'être informé de mes droits, de poser des questions et de pouvoir obtenir des réponses, et d'être orienté vers des personnes en mesure d'y répondre

4. J'ai le droit d'être accompagné pour devenir autonome

J'AI LE DROIT:

En fonction de mon âge et de mon discernement, d'entretenir des relations affectives et sexuelles et de pouvoir être accompagné et conseillé à ce sujet

D'être accompagné après l'âge de dix-huit ans, j'ai un droit au retour et à l'oubli

VERSION PROJET: NE PAS DIFFUSER